



PARC DU COLOSSE

AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 2

COMMUNE DE SAINT ANDRE PLACE DU 2 DECEMBRE BP 505 97440 SAINT ANDRE

DIRECTION DU PARC DU COLOSSE

APPEL A PROJETS

RESTAURATION GASTRONOMIQUE BISTRONOMIQUE

au Parc du Colosse

Cahier des charges

SOMMAIRE

I-Pouvoir adjudicateur	3
II-Présentation générale	
III-Objet de l'appel à projets	
IV-Description de l'équipement	
V- Eléments de cadrage	
VI – Conditions générales de l'occupation privative du domaine public	
VII- Conditions de consultations et critères de sélection des opérateurs	

I-Pouvoir adjudicateur

NOM et ADRESSE

Ville de Saint André (974), Place du 2 décembre - BP 505, 97440 Saint André.

Contact: Alain LAN-YEUNG/Giovanni PASCAL

Tél.: 0262474552

Courriel: colosse@saint-andre.re

II-Présentation générale

La Commune de Saint-André dispose, depuis plus de 10 ans, avec le Parc du Colosse d'un lieu de détente et de loisirs incontournable pour tous ses habitants et ceux de l'île de la Réunion.

Il est également reconnu comme lieu majeur pour l'accueil de grandes manifestations (fête des lanternes, Dipavali, Tropica Dingue, ...).

Cet espace possède des atouts uniques : Plan d'eau de 5Ha fermé et sécurisé, sur un site accessible et déjà aménagé, avec des possibilités d'extension très importantes sur du foncier en partie maîtrisé par la Commune.

La Ville de Saint André valorise l'offre de loisirs du parc du Colosse, engendrant une nouvelle organisation et des investissements de plus de 20 millions d'euros afin de restructurer le site actuel.

Dans cette optique de nouvelle organisation, la Commune a confié à des porteurs de projets l'occupation des locaux et du domaine public afin :

- ! de renouveler et moderniser l'offre de loisirs et de tourisme du site,
- ! de diversifier l'offre de restauration sur le site
- ! de s'ouvrir vers les visiteurs extérieurs,
- ! de valoriser les atouts du site.

III-Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets a pour objet de recueillir des candidatures pour l'exploitation d'un restaurant gastronomique bistronomique dans un local de 135m² au sein du pôle de restauration du Parc du Colosse.

IV-Description de l'équipement

Le Parc du Colosse est un parc urbain sur le littoral de Champ Borne sur une superficie de l'ordre de 30 hectares, aménagé sur une quinzaine. Le site présente deux plans d'eau reliés de 5Ha chacun.

Suite aux études de programmation le parc du Colosse a été découpé en 3 zones distinctes.

- Zone de loisirs-détente
- Zone nature
- Zone tourisme

Zone loisirs (zone concernée par l'appel à projet) :

Sur plus de 10Ha comprenant le 1^{er} plan d'eau artificiel de 5Ha, le parc regroupe de multiples activités de plein air ainsi que des bâtiments destinés à accueillir des activités marchandes ou des animations. La zone comprend :

- une voie dite « allée royale », voie principale d'entrée du parc composé d'une chaussée à circulation en double sens, d'une piste cyclable, d'un parcours piétonnier et de zones de streetwork-out.
- un parking enherbé de 2Ha comprenant des terrains de pétanques
- un parking en grave de 1Ha comprenant des zones pour le tir à l'arc
- un parking enrobé de 180 places
- 5 SECTEURS

SECTEUR 1	Pôle restauration
SECTEUR 2	Pôle baignade
SECTEUR 3 /4	Pôle familiale
SECTEUR 5	Pôle nautique

V- Eléments de cadrage

L'appel à projet cible les initiatives proposant une cuisine raffinée et valorisant la gastronomie durable et des produits issus de la production raisonnée, si possible locale et d'origine biologique. Ainsi, sous réserve que les opérateurs apportent le financement nécessaire, tout projet de valorisation de produits du terroir sera étudié en priorité par la Commune de Saint-André.

En complément de l'offre de restauration, l'établissement réservera un emplacement pour une épicerie fine de produits alimentaires transformés issus de l'artisanat locale.

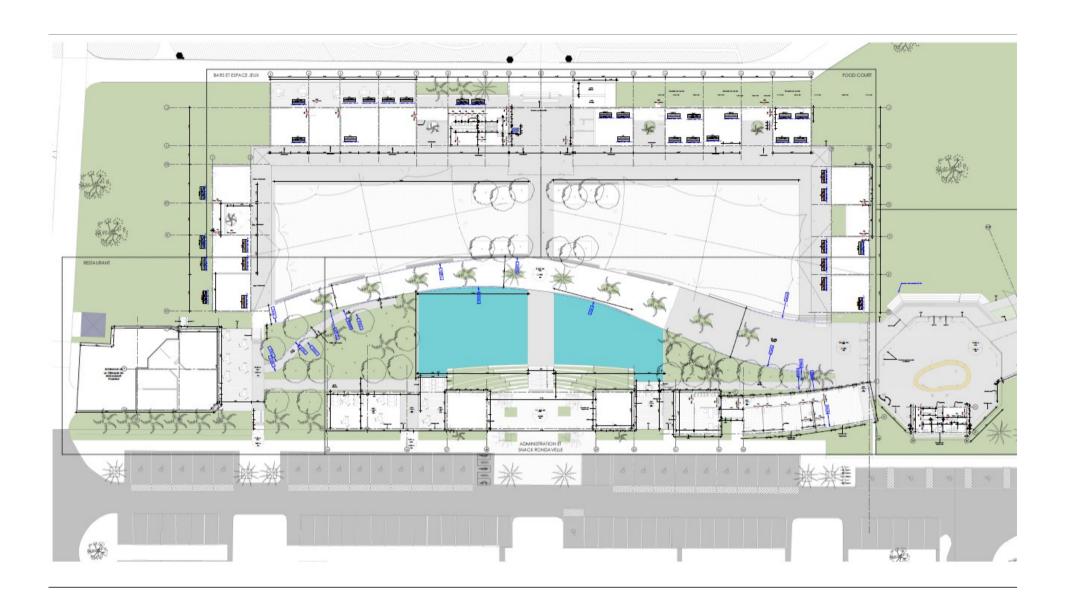
MODÈLE ÉCONOMIQUE

Seuls responsables du niveau de leur activité, les candidats sont libres de proposer à la Commune de Saint André, le modèle organisationnel et économique qui leur semble être le plus pertinent.

Bien entendu, une offre de service étendue et conforme aux heures d'ouverture de l'espace de restauration est attendue.



SECTEUR 1 - BATIMENTS- LOCAUX DISPONIBLES



VI – Conditions générales de l'occupation privative du domaine public

RÉGIME DE L'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Le candidat retenus signera une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.

- Les contrats seront accordés à titre personnel à l'occupant.
- Les conditions d'exécution de l'activité autorisée et les obligations réciproques des deux parties seront stipulées dans les contrats.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture et de fermeture du restaurant, seront fixées dans le règlement intérieur du food court du Parc du Colosse.

REDEVANCE

En contrepartie de l'occupation du local, l'occupant versera une redevance à la Commune. Elle sera déterminée selon les modalités suivantes :

- Une redevance d'occupation du domaine public fixe mensuelle.
- Une redevance mensuelle forfaitaire pour l'entretien des espaces communs.

La redevance est fixée par délibération du Conseil Municipal.

VII- Conditions de consultations et critères de sélection des opérateurs

PROCÉDURE DE CONSULTATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet sur le site de la ville : https://www.saint-andre.re

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Commune de Saint-André Place du 2 décembre B.P 505 , 97440 Saint-André, RÉUNION. Tél. 0262 47 45 52 Courriel : colosse@saint-andre.re

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : « A l'attention du service économique » Commune de Saint-André, Place du 2 décembre B.P 505, 97440 Saint-André, RÉUNION ou economique@saint-andre.re.

La Commune de Saint-André se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le présent « Appel à projets » et de ne pas donner suite aux offres reçues, les candidats s'interdisant toute réclamation ou demande de dédommagement.

CONTENU DU DOSSIER DE REPONSE

Les opérateurs présenteront leur dossier de réponse, en un seul exemplaire, comprenant leur candidature et leur proposition de projet, contenant les pièces suivantes :

Pièces relatives à la candidature :

- La présentation de la situation juridique de l'entreprise si existante (ou à créer) : nom, raison sociale, forme juridique, siège social, activités, effectifs, coordonnées de l'opérateur
- Liste des références professionnelles et précisions sur la situation financière (CA annuel sur les trois dernières années, bilan, compte de résultat ou tout autre pièce significative), sur les capacités techniques du candidat

Pièces relatives à la proposition de projet :

• Les candidats sont appelés à remplir le dossier selon le canevas ci-joint : « 2. CANDIDATURE RESTAURANT COLOSSE ».

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Les candidats sont invités à produire un dossier le plus complet possible.

L'évaluation des propositions de réponse sera effectuée par commission composée d'élus et d'agents responsable de différents services de la Commune de Saint-André. Durant la procédure, la Commune de Saint-André pourra être amenée à demander des compléments d'information aux candidats sur les points qui lui apparaissent déterminants à savoir :

- 1. Qualité des prestations et services proposés
- 2. Motivations du porteur de projet (participation aux évènements sur le parc, proposition d'animations nocturnes...)
- 3. Aménagement tenant compte des matériaux biosourcés, de la biodiversité et de l'environnement.
- 4. Design proposé visuel de leur structure
- 5. Qualité de l'équipement
- 6. Garanties et expériences professionnelles dans la gestion de services comparables, aptitude du candidat à assurer le fonctionnement et la continuité du service
- 7. Contenu du projet : qualité de l'encadrement, qualité des offres de prestations, insertion du projet au regard du potentiel de développement touristiques du site,
- 8. Garanties financières réalistes. La Commune de Saint-André pourra procéder à des auditions et à la négociation des propositions recueillies.

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour : Appel à projets « PARC DU COLOSSE » Commune de SAINT-ANDRE

Ce pli doit parvenir à destination avant le 20 MARS 2023 à 14h à l'adresse suivante :

A l'attention du service économique, Mairie de Saint-André, Place du 2 décembre – BP 505 97 440 Saint André (LA REUNION).

Ou

economique@saint-andre.re

RENSEIGNEMENTS ET VISITE SUR SITE

Demande de renseignements :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours du montage de leur dossier, les candidats devront faire parvenir une demande par mail à l'adresse suivante : colosse@saint-andre.re

Visites sur site: La visite du site est possible.

Les candidats intéressés par la visite devront prendre rendez-vous préalablement par mail : colosse@saint-andre.re